SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Consultez les derniers numéros sur notre site serce.fr

LA PRESSE LUE PAR LE SERCE

DU 1ER AU 18 SEPTEMBRE 2025

Chiffres à la une

545 milliards d'euros...

545 Mds€, c'est ce qu'une étude de l'Ademe estime qu'il faudrait investir d'ici 2050 (358 Mds€ d'ici à 2030) pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique de l'ensemble du parc tertiaire privé, **soit une réduction de 60 % de la consommation d'énergie finale par rapport à 2010**, conformément au décret tertiaire.

Si l'on considère uniquement les bâtiments assujettis au Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET) en 2025, l'effort est estimé à 254 Mds € à l'horizon 2030, pour les bâtiments de plus de 1 000 m² (396 Mds€ pour 2050).

Malgré une dynamique favorable et un cadre réglementaire incitatif, les rénovations ambitieuses peinent à se concrétiser, les dispositifs actuels privilégiant souvent des actions simples et rapidement rentables. Pour accélérer la transition, l'Ademe a analysé les enjeux de financement de la rénovation énergétique du secteur et propose **8 mesures pour atteindre les objectifs du décret tertiaire,** testées à travers **22 études de cas représentatives du secteur.**

Elle propose d'adapter 4 dispositifs existants :

- **exonération des droits de mutation** des entreprises s'engageant dans des rénovations performantes lors de l'acquisition d'un local tertiaire ;
- **encouragement du financement participatif** pour les projets d'achat/revente de bâtiments ;
- **une contribution des locataires aux travaux,** encadrée dans la durée (jusqu'à 50 % des économies d'énergie réalisées) ;
- **une meilleure valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** pour les équipements spécifiques (cuisson, refroidissement, vitrines etc.), responsables de plus de 80 % de la consommation dans certains secteurs (blanchisserie, laverie, boulangerie, restauration).

4 nouveaux dispositifs, sont également envisagés :

- la **modulation de la taxe foncière** selon la performance énergétique des bâtiments ;
- **un amortissement fiscal** avantageux pour les travaux de rénovation, tout en "*permettant de libérer de la trésorerie, au moment où les entreprises ont le plus besoin de financement*";
- des ***"obligations transition"***, garanties par l'État pour soutenir les PME. " *Dès 2025, des fonds d'investissement pourront financer via des obligations les projets de décarbonation des entreprises non rentables à court terme. L'État viendra garantir jusqu'à 30 % des encours de ces fonds pour limiter leur prise de risque* " ;
- le recours à **un acteur ensemblier chargé de coordonner les projets de rénovation**. L'enjeu est de simplifier et pérenniser les financements, tout en garantissant des résultats concrets pour lever les freins à l'action, notamment pour les petites structures et les secteurs vulnérables comme la santé ou l'éducation. *"Il s'agirait d'**un équivalent au contrat de performance énergétique avec tiers financement** amélioré avec la possibilité de mobiliser des prêts et des dispositifs publics pour le compte du bénéficiaire final ".*

En France, le parc tertiaire « privé » représente 700 millions de m² et 170 000 GWh/an de consommation énergétique.

↺ Consultez l'**étude « Financement de la rénovation des bâtiments tertiaires privés - État des lieux et propositions »** de l'Ademe, juillet 2025 (source : https://librairie.ademe.fr)

> www.actu-environnement.com – 3/09/25 - energies.newstank.fr – 4/09/25

---

22 %...

Depuis 2011, les naissances ont chuté de 22 % dans l'Hexagone. **La France connaît un décrochage démographique historique** : en 2025, pour la première fois depuis 1945, le nombre de décès a dépassé celui des naissances.

Cette tendance, qualifiée de *"marée descendante"* par le **Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan**, impacte déjà les écoles (fermeture de 5 889 établissements depuis 2010) et touchera bientôt les lycées, l'enseignement supérieur (baisse de 8 % des effectifs d'ici à 10 ans, et de 25 % d'ici 2042), puis le marché du travail, où **la population active pourrait diminuer après 2035** (avec 31,2 millions d'actifs).

Face à ce défi, l'**économiste Maxime Sbaihi** propose trois solutions : **augmenter le taux d'activité, accélérer l'automatisation, et développer une stratégie d'immigration ciblée** pour compenser le manque de main-d'œuvre. **Les Echos – 4/09/25**

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

Les régions, par la voix de **François Bonneau (Régions de France)**, réclament **une meilleure association à la définition des cartes des formations professionnelles initiales et de l'apprentissage,** dénonçant un manque de concertation avec l'État. Malgré des progrès (taux de transformation des formations entre 5 % et 12 %, création de 2 786 places industrielles en 2025), elles pointent des *"irritants"* : absence de dialogue sur les bureaux des entreprises dans les lycées professionnels, difficultés à financer la rénovation des diplômes, et un outil d'aide à la décision sur la carte scolaire (Orion) conçu sans elles, limitant leur rôle. **Sur l'apprentissage, elles critiquent une réforme de 2018 favorisant le supérieur et les zones rentables,** au détriment des territoires ruraux, et attendent un décret promis pour élargir les missions du **Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP)**, afin de retrouver une visibilité sur les formations. Les régions insistent sur la nécessité d'un pilotage régional renforcé pour adapter l'offre aux besoins locaux.

> www.banquedesterritoires.fr – 4/09/25

Notex, une start-up bordelaise a développé **un badge connecté NFC** (technologie sans contact) qui **se fixe sur les Équipements de Protection Individuelle** (casques, porte-clés) et permet aux secours d'**accéder instantanément aux informations médicales vitales d'un salarié victime d'un accident** (groupe sanguin, allergies, traitements, contacts d'urgence). Le système repose sur une plateforme SAAS pour les entreprises (gestion des données administratives et certifications) et une application mobile où les salariés renseignent eux-mêmes leurs données de santé, protégées par le RGPD. Commercialisé depuis mai 2025, **le dispositif cible déjà des PME du BTP et de l'industrie,** et vise désormais les collectivités locales.

> www.lemoniteur.fr – 10/09/25

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES / ACC, Flex et Stockage

Voir aussi § Industrie "PACA" ci-dessous

À l'approche de la **fin du déploiement de la fibre optique en France** (95 % de couverture prévue fin 2025), les **Réseaux d'Initiative Publique (RIP)** et les acteurs du secteur s'inquiètent de leur équilibre économique et de leur pérennité. Malgré une bonne dynamique globale, des disparités persistent (zones rurales, Mayotte, doublons de déploiement), et l'adoption de la fibre par les entreprises et particuliers reste inégale, freinée par un manque de sensibilisation et des coûts perçus comme élevés. Confrontés à la fin des subventions étatiques, **les RIP réclament une réforme des tarifs et une péréquation nationale** pour couvrir les surcoûts liés aux aléas climatiques et aux raccordements complexes. **Le sénateur Patrick Chaize, Président de l'AVICCA** et **l'ARCEP,** le régulateur, appellent l'État à agir rapidement, faute de quoi les parlementaires pourraient proposer des solutions dans le **projet de loi de finances.** Une **consultation publique est en cours pour actualiser les coûts d'exploitation des RIP,** avec l'objectif de publier un nouveau modèle avant fin 2025.

↺ Participez à la **consultation de l'ARCEP** (source : https://www.arcep.fr)

> www.lagazettedescommunes.com - www.banquedesterritoires.fr – 17/09/25

IDF - L'ancien Village des athlètes des JO 2024 à Saint-Denis (93) s'est transformé en un **projet d'autoconsommation collective** : 600 panneaux photovoltaïques, installés sur les toits de 5 immeubles reconvertis en bureaux, produisent 250 MWh/an (équivalent à la consommation de 1 200 habitants). Depuis juillet 2025, cette communauté énergétique mutualise l'électricité solaire sur un rayon de 2 km, avec **un taux d'autoconsommation déjà supérieur à 50 %** (voire 80 % pour certains commerces). Ce projet illustre l'essor de l'autoconsommation collective en France, où plus de 1 000 opérations (11 700 participants) ont émergé depuis 2018, dynamisées par la crise énergétique et la recherche d'indépendance et de réduction des coûts.

> Le Moniteur – 1er/09/25 – Actu EnR – 4/09/25

INDUSTRIE

Un arrêté du 5 septembre dernier modifie l'arrêté du 29 décembre 2024 et **renforce les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour les opérations industrielles réduisant les émissions de gaz à effet de serre,** en introduisant **une bonification de coefficient 2 pour les secteurs soumis au MACF (aluminium, acier, ciment, engrais)** et utilisant un **changement de vecteur énergétique**. Cette mesure vise à stimuler les projets bas-carbone engagés avant le 31 mars 2026 et finalisés d'ici fin 2033, tout en ajustant les modalités de calcul des CEE pour les rendre plus incitatives.

↺ Consultez l'**arrêté du 5 septembre** (source JO du 6/09/2025)

> Le moniteur – 8/09/2025

PACA - Le débat public global sur la réindustrialisation et la décarbonation du bassin Fos-sur-Mer/Berre, organisé par la **CNDP** d'avril à juillet 2025, a révélé des divergences majeures sur le **projet de ligne THT aérienne entre Jonquières (84) et Fos (13),** jugée contestable par les participants. La CNDP recommande d'étudier des alternatives, notamment **une ligne enterrée en courant continu le long du Rhône**, et demande à l'État d'évaluer des solutions plus progressives et globales, tout en précisant les scénarios de demande électrique (6 à 7 GW d'ici 2030), jugés optimistes par certains. Parmi les **51 projets examinés** (dont ArcelorMittal, le Grand Port de Marseille), **les questions de sobriété énergétique, d'impacts cumulés sur l'environnement et la santé, et de coordination territoriale ont dominé**. La CNDP exige aussi une mise à jour des calendriers et une gestion

collégiale des compensations écologiques. **Les porteurs de projets et l'État ont jusqu'au 13 décembre pour répondre**, sous peine de justifier un rejet des recommandations.

↺ Consultez **le compte-rendu du débat public / le bilan de la CNDP** (source : www.debatpublic.fr)

> **www.actu-environnement.com – 15/09/25 - Contexte – 16/09/25**

Depuis la nomination de **Bernard Fontana** à la tête d'EDF en mai 2025, **les grands consommateurs industriels** (cimentiers, chimistes, aciéristes, datacenters) voient enfin des progrès significatifs dans la **conclusion de contrats d'approvisionnement électrique de long terme (CAPN),** essentiels pour sécuriser leurs coûts, après la fin de l'Arenh en 2025. Après des mois de tensions, EDF a signé des accords avec Vicat, Tessenderlo, Lafarge, Data4, et finalise un contrat avec Marcegaglia pour un four bas-carbone à Fos-sur-Mer. **Les CAPN, adossés au nucléaire, offrent une visibilité sur 10 à 15 ans**, tandis que de **nouveaux contrats *"de partage de marge"*** (indexés sur les cours des matières premières) ont été conclus avec Aluminium Dunkerque, Kem One et Arkema. **Les industriels saluent une nouvelle flexibilité de la part d'EDF,** avec des ajustements sur les acomptes ou les prix, même si les 30 TWh visés d'ici fin 2025 restent un défi (seulement 16 TWh signés à ce jour). Parallèlement, les contrats de moyen terme (4-5 ans) ont séduit 13 000 entreprises, dont 60 % d'industriels, pour 22 TWh en 2028. Cependant, des incertitudes persistent sur la phase 2 d'Exeltium (163 TWh supplémentaires), repoussée à fin 2026, et sur l'équilibre entre besoins industriels et demande des datacenters. Une dynamique encourageante, mais encore fragile, dans un contexte de prix bas du marché (60 €/MWh en 2026) qui retarde certaines décisions.

> **www.usinenouvelle.com – 10/09/25**

BÂTIMENT - TERTIAIRE

À partir du 1er octobre 2025, **les data centers français de plus de 1 MW** devront se conformer à **deux nouvelles obligations énergétiques issues de la loi DDADUE** (transposition de la directive européenne 2023/1791) : **valoriser leur chaleur fatale** et **réaliser une analyse coûts-avantages pour toute création ou modification majeure, afin d'optimiser leur efficacité énergétique**. En cas de non-respect, les exploitants risquent des amendes jusqu'à 50 000 €. Ces mesures s'ajoutent à un cadre réglementaire déjà strict (ICPE, évaluations environnementales, Natura 2000), soulignant une volonté de concilier transition écologique et contraintes opérationnelles. **Un décret d'application,** qui était en consultation publique jusqu'au 1er septembre, précisera les modalités pratiques.

> **www.clubic.com – 10/09/25**

Un arrêté du 1er août 2025 complète le **Dispositif Eco-Énergie Tertiaire (DEET)** en fixant les **valeurs seuils de consommation énergétique absolue** pour les dernières catégories d'activités manquantes **(commerces, cinémas, services funéraires, banques)** et leurs **déclinaisons en outre-mer,** ainsi que pour les **sous-catégories de bureaux.** Ces seuils, représentatifs des bâtiments performants, visent à guider les objectifs de réduction d'ici 2030 en intégrant à la fois l'efficacité du bâti et la sobriété d'usage. L'annexe I compile désormais toutes les valeurs absolues pour l'ensemble des secteurs concernés, tandis que l'annexe II précise les coefficients d'ajustement climatique. Par ailleurs, **le modèle d'attestation sera désormais disponible uniquement sur la plateforme Operat,** avec une période transitoire prolongée jusqu'au 1er juillet 2026 pour faciliter l'adaptation des acteurs. Cet arrêté finalise ainsi le cadre réglementaire pour 80 % des surfaces et consommations tertiaires assujetties.

↺ Consultez **l'arrêté du 1er août 2025** (source : JO du 6/08/2025)

> **www.banquedesterritoires.fr – Le Moniteur - 8/09/25**

Pays de la Loire. En 2024, **la facture énergétique de ses 116 lycées publics s'est élevée à 28 M€.** La région a adopté **un plan d'investissement de 850 M€ pour l'ensemble des établissements publics** (2025-2030), incluant la construction de deux nouveaux établissements (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en 2026 et Vertou en 2030) et plus de 60 opérations majeures (plus de 3 M€ chacune). **360 M€ seront dédiés à la transition écologique,** (réduction de 15 % de la consommation énergétique, solarisation totale des lycées), avec **10 marchés globaux de performance (MGP)** pour des rénovations énergétiques ambitieuses, comme celui du lycée Bougainville à Nantes (-26,6 % d'énergie finale). 140 M€ financeront l'entretien du patrimoine (avec un conseiller maintenance par département), et 350 M€ financeront la modernisation des filières professionnelles et agricoles, avec 15 projets structurants d'ici 2030.

> **Le Moniteur – 5/09/25**

ÉCONOMIE / POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT

UE - Mario Draghi a vivement critiqué la lenteur et l'inefficacité des réformes énergétiques et industrielles de l'UE, estimant que les mesures actuelles, comme l'assouplissement des aides d'État ou le futur paquet réseaux, ne suffiront pas à réduire durablement les prix de l'énergie, pourtant 2 à 4 fois plus élevés qu'aux États-Unis. Un an après son **rapport sur la compétitivité,** il a dénoncé un écart croissant entre l'Europe et ses rivaux (États-Unis, Chine), notamment **en IA** (seulement 3 grands modèles européens contre 40 américains) et **en transition énergétique,** où les coûts structurels et la bureaucratie (comme le RGPD) étouffent l'innovation. Face à lui, **Ursula von der Leyen** a défendu les avancées de l'UE (supercalculateurs, réduction de la facture fossile), mais sans répondre à ses exigences : mutualisation de la dette pour financer les investissements stratégiques, planification européenne (et non nationale) de l'énergie, ou simplification drastique des réglementations.

Pendant ce temps, **la France et l'Allemagne tentent de relancer une stratégie industrielle commune** : neutralité technologique (nucléaire = renouvelables), préférence européenne dans les marchés publics, et projets concrets (agence d'innovation franco-allemande, gestion des réseaux électriques, métaux critiques). Leur objectif ? **Sauver les industries énergo-intensives (acier, chimie) et accélérer la décarbonation sans sacrifier la compétitivité,** en révisant par exemple le **mécanisme carbone aux frontières.** Mais ces initiatives restent fragiles, tant l'UE peine à concilier ambition climatique et réalité économique.

> **Contexte – 17/09/25 – Les Echos – 16/09/25 - Fig. Eco. - www.actu-environnement.com – 4/09/25**

.../...

La Cour des Comptes dresse **un bilan sévère de la transition écologique en France**, dénonçant le report des investissements comme une *"erreur de politique publique fondamentale"* qui aggrave la dette environnementale et sociale, avec **un coût de l'inaction estimé à 11,4 points de PIB en moins d'ici 2050.** Elle critique un pilotage peu cohérent, notamment lors des COP régionales jugées trop descendantes, et souligne les difficultés des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) à se concrétiser, faute de trajectoires financières claires et de sobriété. Pour y remédier, la Cour propose 6 recommandations : fixer des objectifs sectoriels de réduction carbone dans la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, renforcer le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), définir une stratégie pluriannuelle de financement, développer des outils publics efficaces et équitables, et évaluer l'impact financier sur les ménages. Elle insiste sur l'**urgence de doubler les investissements** (actuellement 110 Mds€/an) et de **mobiliser davantage le secteur privé**, qui finance déjà 80 % des efforts.

↺ Consultez le R**apport de la Cour des Comptes** (source : https://www.ccomptes.fr)

> Les Echos - Le Figaro - www.banquedesterritoires.fr – 15 et 16/09/25 - Contexte – 15 et 17/09/2025 - www.actu-environnement.com - 5/09/25

UE - Un **projet de compromis parlementaire** du 9 septembre portant sur le **paquet de simplification omnibus, rétablit l'obligation pour les entreprises de déclarer leur conformité à la taxonomie européenne** dans le cadre de la **directive sur le reporting durable (CSRD),** alors que la Commission proposait en février de la rendre facultative. En revanche, **il supprime l'obligation de plans de transition climatique dans la Directive sur le devoir de vigilance (CS3D) et relève les seuils d'application** : 1 750 salariés pour la CSRD (contre 1 000 initialement) et 5 000 salariés avec un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 Md€ pour la CS3D. Une nouvelle version du texte est attendue avant la réunion des négociateurs le 24 septembre, avec pour objectif un accord final d'ici le 30 septembre et un vote en Commission en octobre.

> Contexte – 17/09/25

En 2024, **les retards de paiement entre entreprises ont atteint 13,6 jours en moyenne** (contre 13,4 jours en Europe), aggravant la trésorerie des PME, qui auraient pu bénéficier de 15 Mds€ supplémentaires si les règlements étaient respectés. Les grands groupes (retards jusqu'à 18 jours) et les établissements publics de santé (63 jours, 121 en outre-mer) sont les pires élèves, tandis que l'État et les collectivités améliorent leurs délais. Face à cette dégradation, **la DGCCRF a alourdi les sanctions** (+18 % d'amendes en 2024, totalisant 69 M€), mais **les chefs d'entreprise réclament un durcissement des peines, proportionnelles au chiffre d'affaires (jusqu'à 1 %).** Une **proposition de loi**, portée par le sénateur Olivier Rietmann, sera examinée à la rentrée pour durcir le dispositif.

> Les Echos – 4/09/25

La **Banque des Territoires** a présenté les résultats d'un **nouvel Observatoire des investissements du bloc communal**, élaboré à partir de l'analyse des **intentions d'investissement pour 2025 d'un panel de 47 communes et EPCI.** Au total 5 500 projets ont été analysés. La première édition souligne **une hausse de 6 % des investissements du bloc communal pour 2025** (3,86 Mds€), portée surtout par les EPCI (+8 %) et les projets *"verts"* (mobilités douces, rénovation énergétique). Cette augmentation repose principalement sur quelques grands projets (80 % du volume pour 19 % d'initiatives), tandis que le nombre de projets, surtout en aménagement urbain, diminue. **Bâtiments (28 %) et voirie (19 %) dominent les budgets**, mais **les projets environnementaux progressent de 26 %** (prévention des risques, planification, protection de zones naturelles…), avec des pics pour les mobilités douces (+40 %) et la gestion de l'eau. **Le financement repose à 72 % sur l'emprunt**, surtout pour les grandes villes, tandis que les subventions (9 % du mix, en hausse de 14 %) restent cruciales pour les projets écologiques. Malgré une tendance favorable à la transition, l'étude souligne des disparités entre territoires et un risque de ralentissement post-élections.

↺ Consultez l'**étude** (source : https://www.banquedesterritoires.fr)

> www.banquedesterritoires.fr – 13/09/25

Le Fonds vert 2024, doté de 1,6 Md€, a été intégralement consommé pour financer 8 667 projets (sur 13 434 dossiers instruits), représentant **un investissement total de 13,5 Mds€.** Ses actions ont ciblé la rénovation énergétique (44 % du budget, 3 000 projets), le recyclage de friches (25 000 logements programmés ; 1,2 million de m² consacré au développement économique), la rénovation de 1 536 écoles, et les mobilités durables (163 services créés en zone rurale et 3 700 places en parking relais ou aires de covoiturage). Bien que déployé sur tout le territoire, des disparités persistent : 54 % des projets en zone rurale (460 M€), 240 M€ pour les quartiers prioritaires, et certains départements comme la Somme ou le Nord qui concentrent davantage de financements. Les communes de moins de 3 500 habitants ont bénéficié de plus de la moitié des aides, et 46 % des lauréats 2024 étaient nouveaux, révélant une dynamique croissante. Cependant, le budget 2025 a été réduit à 1,15 Md€.

> www.lagazettedescommunes.com – 16/09/25

Le Groupement des professionnels des CEE (GPCEE) a lancé **une étude pour évaluer les bénéfices socio-économiques des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),** souvent critiqués pour leurs fraudes ou contraintes administratives. L'objectif est de mettre en lumière leurs co-bénéfices (emploi, santé, filières industrielles, réduction des émissions) et leurs impacts tangibles (économies d'énergie, réduction des GES, amélioration du confort, lutte contre la précarité énergétique…). L'étude reposera sur la littérature existante et des entretiens avec des acteurs de terrain. Le GPCEE se dit également preneur de contributions émanant d'experts, institutions, entreprises et associations, qu'il s'agisse de données, de travaux ou simplement de points de vue. **L'étude sera présentée le 27 novembre lors des Journées techniques CEE de l'Ademe.**

> www.batiactu.com – 15/09/25 - xpair.com – 16/09/25 - Contexte - 18/09/25